

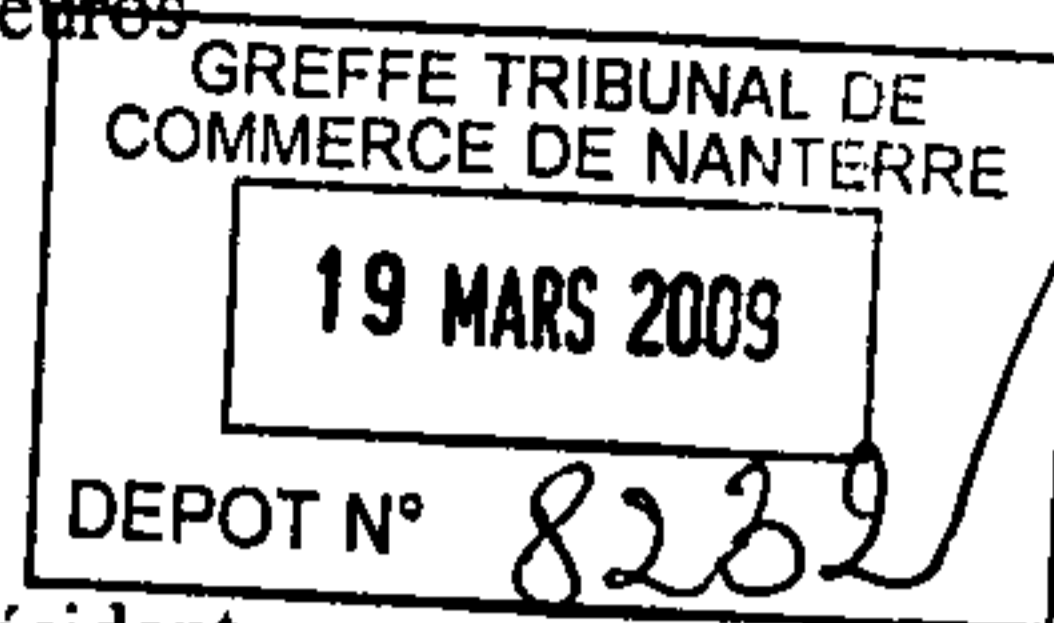
NGR Investissements

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 85.400 euros

Siège social : 6/6bis rue Petit, 92210 Clichy

RCS Nanterre : 400 097 945

2005 B 1874



A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre



Monsieur le Président,

2005 B 1874

La société NGR Investissements, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 85.400 euros, dont le siège social est situé 6/6bis rue Petit, 92210 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 400 097 945 (ci-après la « Société »),

représentée par Maître Karen Noël, Cabinet Morgan Lewis & Bockius, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris (Tél. : 01 53 30 43 00),

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- que la Société doit recevoir de Madame Nathalie Gillier, (ci-après l'"Apporteur"), un apport en nature des titres détenus par l'Apporteur dans le capital de la société NGR, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 40bis rue de Boulainvilliers, 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 925 792 ;
- que l'Apporteur recevrait en rémunération de cet apport des parts sociales de la Société dont le montant sera déterminé après prise en compte de l'évaluation des biens apportés ;
- que conformément à l'article L. 223-33 du Code de commerce, l'évaluation des apports doit être faite au vu du rapport d'un Commissaire aux apports.

La soussignée sollicite en conséquence de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, conformément aux dispositions de l'article L. 223-33 du Code de commerce, la désignation d'un Commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier et évaluer l'apport en nature qui doit être fait par l'Apporteur et de dresser un rapport qui sera soumis aux associés de la Société.



La soussignée propose que la mission soit confiée à **Monsieur Jean-François Plantin**, BCRH & associés, 1 rue de Courcelles, 75008 Paris, qui n'est soumis à aucune incompatibilité.

Au soutien de notre requête, vous voudrez bien trouver en Annexe un document décrivant les sociétés NGR Investissements et NGR.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Paris,
Le 10 mars 2009



NGR Investissements
Représentée par Maître Karen Noël

ANNEXE

REQUÊTE AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

INFORMATIONS DEMANDEES	NGR Investissements Société Bénéficiaire de l'apport
Forme	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Capital social	85.400 euros
Siège social	6/6bis rue Petit 92210 Clichy
Date de constitution	27 février 1995
Activité	- Conseil, assistance, organisation, promotion, animation d'événements, distribution, achat-vente, dépôt-vente, import-export, dans le domaine de l'habillement, les chaussures, les accessoires de mode, la décoration, les produits de luxe, dans le cadre de ventes de presse et de vente privées, de liquidation de stocks anciens ou de fins de séries, l'organisation, l'animation, la promotion et la gestion d'événements en relation avec l'objet ci-dessus mentionnée, l'acquisition notamment en vue de la vente, la mise en valeur, par tous moyens notamment démolition des constructions existantes, édification, d'une ensemble immobilier en vue de sa vente, soit en l'état futur d'achèvement, soit achevé, en totalité ou en partie, l'aménagement et la gestion par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers et plus généralement, toutes les opérations mobilières et immobilières se reportant à l'objet social ci-dessus défini.
Gérant	Madame Nathalie Gillier
Chiffre d'affaires net	314.028 euros
Actif net	1.073.851 euros
Total du bilan	2.320.847 euros
Nombre de salariés	0
Commissaire aux comptes	Néant
Nature des apports	Apport en nature de parts sociales de NGR
Activité de la société dont les parts sociales font l'objet de l'apport	- Conseil, assistance, organisation, promotion, animation, distribution, achat-vente, dépôt-vente, import-export dans le domaine de la vente au détail dans l'habillement, les chaussures, les accessoires de mode, la décoration, les produits de luxe ainsi que dans le cadre des ventes de presse et de ventes privées, de liquidation des stocks anciens ou de fins de séries.
Montant approximatif des apports	1.100.000 euros
Mode d'évaluation	Valeur réelle
Type d'opération envisagée	Apport en nature de parts sociales
Date de l'assemblée projetée	Avril 2009

INFORMATIONS DEMANDEES	NGR Société dont les titres sont apportés
Forme	Société à responsabilité limitée
Capital social	7.622,45 euros
Siège social	40 bis rue de Boulainvilliers 75016 Paris
Date de constitution	12 mai 1999
Activité	- Conseil, assistance, organisation, promotion, animation, distribution, achat-vente, dépôt-vente, import-export dans le domaine de la vente au détail dans l'habillement, les chaussures, les accessoires de mode, la décoration, les produits de luxe ainsi que dans le cadre des ventes de presse et de ventes privées, de liquidation des stocks anciens ou de fins de séries.
Gérant	Madame Nathalie Gillier
Chiffre d'affaires net	7.147.310 euros
Actif net	432.863 euros
Total du bilan	3.140.827 euros
Nombre de salariés	20
Commissaire aux comptes	Néant

ORDONNANCE

2009000362

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

Mr J.F. PLANTIN. BERNH. ASSOCIÉS. 1 Rue de
Gourcelles 75009
- M. Thierry BELLOT 14 Rue CLAPEYRON
75009 PARIS

en qualité de

- Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 12.03.09

Par déléation
Y. LELIEVRE
Vice-Président

